

Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2017

Le 20 juillet à 17h30, les membres de l'association Minima se sont réunis au 206 quai de Valmy (Paris 10e), sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

- Catherine Simonet
- Maurice Gille
- Lucie Durnerin
- Catherine Veil

L'Assemblée est présidée par Catherine Simonet, le secrétariat est assuré par Lucie Durnerin.

La Présidente constate que quatre des membres de l'association sont présents. La Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- 1 - Bilan moral et bilan financier
- 2 - Approbation des comptes du 2e exercice de l'Association Minima
- 3 - Perspectives 2017
- 4 - Renouvellement des membres du Conseil d'administration
- 5 - Questions diverses

Elle ouvre ensuite le scrutin :

Première résolution

La présidente de l'Association donne lecture du bilan moral et du bilan financier. En résumé, l'Association Minima a continué à recevoir des soutiens importants (Trophées de l'Economie sociale et solidaire, Etat via la réserve parlementaire, Fonds de dotation Agnès b.) pour le développement du journal minimal, ce qui lui a permis de renouveler un emploi d'insertion à temps partiel. Le projet a suscité un fort enthousiasme et continué à mobiliser une vingtaine de bénévoles. Sur le plan financier, l'Association présente un deuxième exercice à l'équilibre avec un tout petit peu de trésorerie. Après lecture du bilan moral et financier, un échange de vues intervient. Puis l'Assemblée générale approuve les documents qui lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La présidente soumet à l'Assemblée les comptes du deuxième exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016) signés par Julien Gled, expert comptable au cabinet FGPA à Massy (Essonne) : le résultat net est de 2 761 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

La présidente de l'Association dresse les perspectives pour 2017, axées autour du développement du journal minimal. Elle évoque le soutien du FINP Google pour développer la logique des dons, le recrutement d'un deuxième salarié en contrat d'insertion, l'entrée dans le Dispositif local d'accompagnement. Et elle rappelle les objectifs fixés : développement des enquêtes et reportages, 7 000 euros de dons fin 2017, recherche de mécènes, animation des comptes sur les réseaux sociaux, animations sur le terrain en lien avec d'autres associations dans les domaines de la culture pour tous, de la démocratie, de l'environnement, de l'économie sociale et solidaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

La Présidente sollicite des candidatures en vue du renouvellement du Conseil d'administration. Elle rappelle que conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil d'administration est composé de deux membres au minimum. Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des administrateurs.

Sont déclarés régulièrement élus :

Mme Catherine Simonet, né(e) le 28/10/1962 à Paris 8e, demeurant à 179 rue de Crimée (Paris 19e) et exerçant la profession de musicienne : élue à l'unanimité.

Mme Lucie Durnerin, né(e) le 13/05/1972 à Antony (92), demeurant à 25 rue de Terre-Neuve (Paris 20e) et exerçant la profession de éducatrice : élue à l'unanimité.

M Maurice Gille, né(e) le 15 mai 1954 à Boulay (57), demeurant à 32 rue Esnault-Pelterie (92100 Boulogne) et exerçant la profession de encadrant à La Poste : élu à l'unanimité.

Cinquième résolution

Il n'y a pas de questions diverses.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h50.

Fait à Paris le 20 juillet 2017

La présidente

Catherine Simonet



La secrétaire

Lucie Durnerin

